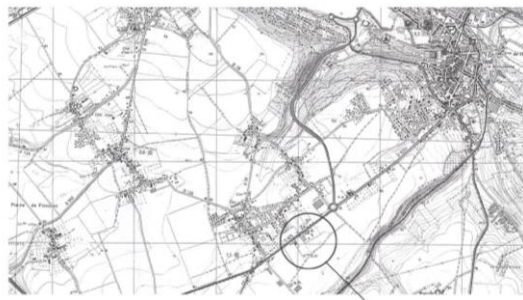


EDIFICATION DE CLÔTURES

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la création ou la modification de la clôture de votre propriété en bordure du domaine public ou en limite de la propriété voisine et que le projet est situé soit dans une commune ayant instauré le recours à cette formalité, soit dans un secteur protégé au titre des Monuments Historiques (se renseigner auprès de la commune).

Documents à fournir :

- **Formulaire** cerfa 13703*05 (pour les maisons individuelles) ou 13404*05 (pour les autres constructions) complété et signé, y compris la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.

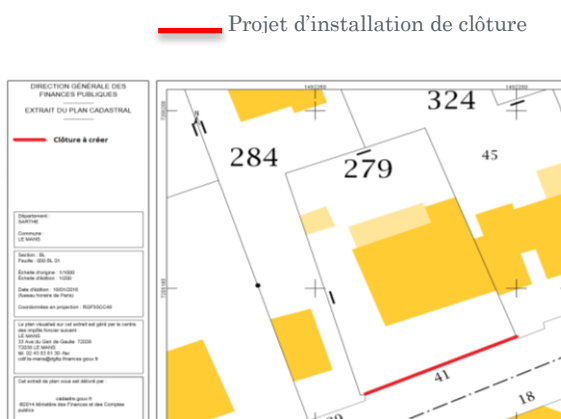


- **Plan de situation**

Il doit permettre de situer le terrain d'assiette du projet dans le territoire de la commune (source : carte routière, cadastre, internet...)

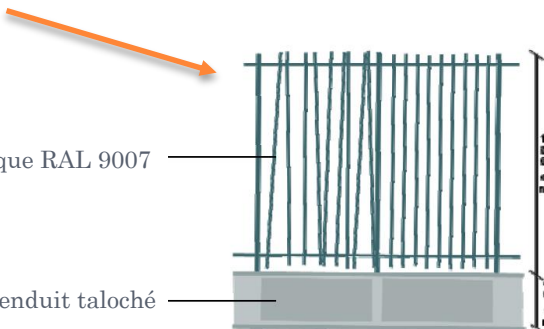
- **Plan de masse** (plan cadastral)

A récupérer au service du cadastre ou sur le site Internet <http://cadastre.gouv.fr>
Il doit faire apparaître l'emplacement des clôtures à créer ou à modifier.



- **Elévation ou schéma**

Ce document doit faire apparaître la hauteur, la nature des matériaux ainsi que les teintes des clôtures projetées



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
ADRESSEZ-VOUS A LA MAIRIE
DU PROJET**



Votre projet doit respecter les règles du document d'urbanisme de votre commune et le cas échéant du règlement du lotissement

Si votre projet est visible depuis l'espace public ou se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques, le dossier devra être complété avec les documents suivants (le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine pourra vous conseiller si votre propriété se trouve dans ce périmètre) :

- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
Ce document peut prendre la forme d'un photomontage à partir de photos de l'existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis
- Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (au droit du terrain)
- Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (point de vue éloigné depuis terrain d'assiette du projet)